Ville de
MONTGERON

DÉPARTEMENT DE L'ESSONNE
CODE POSTAL 91230

N/Réf. SC/PA/LC

REÇU EN PREFECTURE
le 01/07/2025
Application agréée E-legalite.com
10_DE-091-219104213-20250701-DM25096_SF-

DÉCISION DU MAIRE

N° 25/096

Fixation de tarifs pour les sorties de loisirs organisées par l'Espace Jeunesse

Vu l'article L2122-22 du Code général des collectivités territoriales relatif aux délégations accordées par le Conseil municipal au Maire,

Vu la délibération n°24/24 du Conseil municipal en date du 26 mars 2024 relative aux délégations consenties par le Conseil municipal au Maire et notamment le point n°2 par lequel Madame le Maire a délégation pour « *fixer, dans les limites d'une augmentation ou d'une diminution de 5%, les tarifs de stationnement, et de restauration scolaire. Fixer les autres tarifs que ceux cités précédemment qui n'ont pas un caractère fiscal* »,

Vu la décision n°24/066 du 25 avril 2024 portant sur la création d'une régie mixte pour le service Jeunesse – RM 105101,

Considérant la nécessité de fixer des tarifs afférents aux sorties loisirs, organisées par l'Espace Jeunesse,

Le Maire décide

Article 1 De fixer des tarifs par participant pour la participation aux sorties loisirs, organisés par l'Espace Jeunesse :

SORTIE	TARIF € T.T.C
WAM PARK	5,00€
PARC ASTERIX	5,00€
BASE DE LOISIRS DE JABLINE	5,00€

Article 2 D'imputer les recettes sur la régie mixte pour le service Jeunesse – RM 105101.

Article 3 Le Directeur Général des Services ou la Direction Générale Adjointe de la commune de Montgeron est chargé de l'exécution de cette décision qui sera transmise à Madame la Préfète et notifiée à(aux) intéressé(s).

Article 4 La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux devant Mme le Maire et/ou d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification.

Fait à Montgeron le, - 1 JUIL. 2025

Sylvie CARILLON
Maire de Montgeron
Conseillère régionale d'Ile-de-France

Publication sous forme électronique sur montgeron.fr